

Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Maria Pérez et Ariane Arlotti: «Renforcer le travail social hors murs et créer un dispositif de médiation de nuit».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que plus de mille jeunes gens et jeunes filles sont en situation de vulnérabilité ou de décrochage scolaire à Genève;
- que le taux de couverture de travailleurs sociaux et des travailleuses sociales hors murs (TSHM) en Ville de Genève se situe à moins de 5% (taux de couverture TSHM par tranche de 100 jeunes de 12 à 25 ans, y compris les heures de moniteurs et de monitrices), ce qui représente 12 ETP et reste très faible contrairement à la plupart des autres communes qui ont un taux s'élevant entre 10 et 15%;
- les difficultés rencontrées par les jeunes gens et jeunes filles pour accéder au marché du travail;
- que les phénomènes de violence ne sont pas plus nombreux mais plus graves;
- que l'avenir de la police de proximité reste incertain suite à la publication du rapport de la Cour des comptes à ce sujet;
- que le travail de réseau (travail social, santé, école, police) est nécessaire pour garantir une véritable politique de proximité coordonnée dans le but:
 - de rétablir le lien social au sein des quartiers et faciliter la communication entre les personnes et/ou groupes;
 - de poser un diagnostic terrain, quartier par quartier, et d'identifier les besoins;
 - d'informer et d'orienter vers les services pertinents;
 - de prévenir les violences et toutes les formes de discrimination;
 - d'intervenir sur les questions de harcèlement de rue;
 - de participer à la gestion de conflit;
 - de favoriser les vivre ensemble,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’augmenter le nombre de travailleurs sociaux et de travailleuses sociales hors murs et/ou d’ajouter dans les missions actuelles celle du travail social hors murs afin d’arriver à une couverture d’au minimum 15%;
- d’engager des médiateurs et des médiatrices de nuit formés en médiation sociale, présents sur le terrain 365 jours par an, de 18 h à 2 h.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) ont pour mission d’initier et de stimuler des actions collectives et communautaires dans les quartiers. Ils et elles se déplacent dans les endroits sensibles et fréquentés par les jeunes. Les TSHM mènent des actions de prévention, d’accompagnement éducatif et de suivi, favorisant le dialogue, l’échange et l’intégration.

L’équipe actuellement en place est composée de 13 TSHM (10,4 équivalents temps plein (ETP)). En comparaison d’autres communes genevoises, la Ville est clairement sous-dotée: le taux de couverture des villes comme Lancy ou Vernier se situe à 15% par tranche de 100 jeunes de 12-25 ans alors qu’il est de moins de 5% en Ville de Genève.

Les TSHM fournissent un travail de qualité mais il devient difficile de répondre aux enjeux toujours plus importants pour la jeunesse qui fut fortement mise à mal durant la pandémie. L’équipe doit de fait renoncer à certains projets et diminuer ses temps de tournées dans les quartiers, faute de travailleuses et travailleurs.

En outre, le 1^{er} novembre 2021, un projet pilote de correspondant-e-s de nuit a vu le jour. Ce projet porté par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) est axé sur la médiation sociale. Les correspondant-e-s de nuit assurent une veille sociale dans les quartiers sélectionnés et ont également pour mission de prévenir et d’informer dans les situations d’incivilités et de bruits de voisinage, de développer la médiation dans les lieux de vie, d’intervenir afin de faire baisser la tension dans les espaces publics et privés, de restaurer la communication entre les personnes ou les groupes et de sensibiliser aux lois, aux règles et aux valeurs du vivre-ensemble.

Il ressort des expériences déjà en cours sur le territoire genevois que, dans 60% des interventions ou sollicitations, le public jeune est concerné par les actions à mener. Mais le champ d’actions des correspondant-e-s de nuit va au-delà des problématiques jeunesse. Plus qu’un dispositif à destination de la jeunesse, la prévention urbaine nocturne est un véritable outil de veille sociale. Il

convient de souligner que le travail des correspondant-e-s de nuit est complémentaire à celui des TSHM et des agent-e-s de la police municipale (APM).

Ce projet pilote se déploie à l'heure actuelle sur le secteur Ouches-Concorde-Franchises-Servette-Charmillles-Saint-Jean. Pour déterminer le quartier, le Service de la jeunesse (SEJ) a travaillé avec plusieurs services, comme la police municipale, mais aussi le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO). Lors de cette procédure de consultation, trois autres secteurs ont été mis en évidence: Plainpalais-Jonction-Acacias, Grottes-Pâquis-Cornavin et Eaux-Vives-Champel.

Dans le courant du premier semestre de cette année, le dispositif sera évalué par un mandant externe. Au terme de cette analyse, si les conclusions sont positives, il sera alors envisageable – sous réserve des décisions prises au cours du processus budgétaire – de développer le nombre de correspondant-e-s de nuit afin qu'elles et ils puissent couvrir de nouveaux quartiers.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos